

Saliha AMOKRANE

Université d'Alger 2

Le FOS/FOU : Une réponse à une situation complexe du français en Algérie ?

La situation du français en Algérie se caractérise par sa grande complexité tant du point de vue de son statut (FLE/FLS) que de son usage réelle par les locuteurs algériens qui varie d'une région à l'autre, d'un milieu social à l'autre, d'une situation à l'autre (formelle/non formelle) etc. et la question à laquelle nous aimerions répondre est de savoir si le FOS/FOU est/serait une réponse possible à cette situation.

Dans un premier temps, nous allons donc montrer ce qui fait la complexité de la situation du français en Algérie. Dans un deuxième temps, nous allons voir en quoi le FOS/FOU pourrait constituer une réponse possible et d'autre part voir quelles seraient les autres possibilités de réponse.

I) La complexité de la situation du français en Algérie

Ce qui est à l'origine de la complexité de la situation du français en Algérie c'est bien évidemment la situation linguistique du pays ou pour reprendre les termes de A Dourari « le monolinguisme d'Etat et le plurilinguisme de la société » (2011 : 1). Toutefois, et dans la mesure où nous allons nous intéresser à la démarche FOS/FOU nous allons nous pencher plus particulièrement sur la place du français face à l'arabe standard voire aux autres langues dans le domaine formel en particulier dans le monde du travail et dans l'enseignement.

le français dans les milieux professionnels

Au jour d'aujourd'hui, le français est officiellement langue étrangère, langue étrangère privilégiée, première langue étrangère



mais langue étrangère tout de même. De fait la politique d'arabisation instaurée au lendemain de l'indépendance visait à remplacer le français qui avait été imposé durant la colonisation par l'arabe qui a été proclamé langue nationale et officielle. Cette arabisation dans les milieux professionnels s'est faite de manière progressive :

- L'ordonnance du 26 avril 1968 rend « obligatoire, pour les fonctionnaires et assimilés, la connaissance de la langue nationale. Un délai leur est accordé jusqu'au 1^{er} janvier 1971. A partir de cette date, tout recrutement de fonctionnaire sera subordonné à la connaissance de l'arabe » (Grandguillaume, 1983 : 106).

- Le 27 juin 1971, paraît un décret sur l'arabisation de la justice.

- En 1976, on procède à l'arabisation de l'environnement c'est-à-dire de toutes les enseignes extérieures des administrations et sociétés publiques.

- 16 janvier 1991 est promulguée la loi n° 91-05 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe et interdisant l'utilisation des langues étrangères dans les administrations publiques, les institutions, les entreprises et les associations. Dans son chapitre IV concernant les dispositions pénales, elle prévoit même des amendes sévères contre les contrevenants.

- le 21 décembre 1996, l'ordonnance 96-30 modifie et complète la loi de 1991. Elle stipule que « les échanges et les correspondances de toutes les administrations, entreprises et associations quelle que soit leur nature doivent être en langue arabe ». Elle confirme les sanctions prévues contre les contrevenants.

Toutefois, selon les termes de Yasmina Cherrad « malgré les nombreuses décisions et textes officiels rendant obligatoire l'utilisation exclusive de l'arabe standard moderne, les Algériens dans leurs pratiques quotidiennes agissent autrement » et malgré les menaces d'amende, ni les individus ni les institutions ne respectent strictement la loi portant généralisation de la langue arabe.

En fait, comme le laissent clairement apparaître les nombreux travaux d'étudiants de master en particulier le master « Didactique



du FLE et du FOS », de nombreuses institutions étatiques ou autres (« les mairies » selon M. Ait Tahar (Alger 2), « la poste » selon Melle Souilah Sarah (Constantine), « l'Institut National de Protection des végétaux » selon Saidi Sief Hiba (Constantine), les banques et plus précisément « BNP Paribas » selon Melle Houfani (Alger 2), les hôpitaux selon M. Abbaoui (Alger 2)) continuent de communiquer en français (PV, compte-rendu de réunions, rapports sont rédigés en français). A l'oral, le français est utilisé même si c'est concurremment avec l'arabe standard voire l'arabe dialectal ou le kabyle selon les régions.

En outre, le français occupe une place importante comme langue de l'activité économique nationale et la mondialisation de l'économie impose d'avoir une maîtrise de plus en plus importante des langues étrangères et plus particulièrement du français dont la maîtrise s'est progressivement détériorée. De fait comme le signale le Directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béjaïa cité par Derradji Leïla « les entreprises s'internationalisent et les difficultés linguistiques en français posent des problèmes dans le cadre du travail ».

Donc, comme l'a montré K. Taleb Ibrahim (El Watan 9 juillet 2012 : 3) « nous assistons aujourd'hui à un hiatus entre le monde de la formation globalement arabisé et le monde professionnel et économique indéniablement francisé ».

2) Le français dans l'enseignement

Au lendemain de l'indépendance, l'Etat algérien décide de généraliser l'usage de l'arabe dans l'enseignement et cela même si les moyens humains et pédagogiques n'étaient pas toujours disponibles. Pour pallier ce manque d'encadrement les autorités algériennes ont eu recours à des enseignants égyptiens et syriens.

Toutefois, jusqu'en 1965, l'école algérienne était bilingue avec le français comme langue dominante pour l'enseignement des différentes disciplines scolaires. En effet, en 1962 le volume horaire consacré à l'enseignement de l'arabe est de 7 heures par semaine (sur



un volume horaire global de 28 à 32 heures). Il passe à 10 heures par semaine en 1964.

Cependant, la politique d'arabisation décidée par les autorités algériennes va par la suite s'accélérer et se concrétiser de la manière suivante :

- En 1967, on assiste à l'arabisation totale des deux premières années de l'école primaire avec comme corollaire la disparition du français de ces classes.

- Dès 1970, l'introduction du français est retardée jusqu'en 4^{ème} année primaire.

- C'est également à cette époque que l'on décide de supprimer progressivement, année après année, les classes bilingues dites « transitoires » dans lesquelles les matières scientifiques étaient enseignées en français et qui coexistaient avec les classes arabisées dites « normales » dans lesquelles ces enseignements se faisaient en arabe. La première promotion de bacheliers entièrement arabisée est sortie en 1981.

- En 1992-1993, les autorités algériennes tentent d'imposer l'anglais au détriment du français en donnant aux enfants de la 4^{ème} année primaire la possibilité de choisir entre les deux langues. Cependant, majoritairement les parents ont préféré opter pour le français. A ce propos, nous citerons les chiffres rapportés par Y. Derradji quant au nombre d'élèves qui ont choisi l'anglais : « (...) en 95/96 sur les 4.617.728 élèves inscrits dans le cycle fondamental de l'école algérienne où il y a obligation de suivre un enseignement de langue étrangère au choix entre le français et la langue anglaise, seuls 59.007 suivaient les enseignements d'anglais à la place du français, soit 01,27% de la population scolarisée dans ce cycle. (...) Ces données statistiques officielles montrent en fait que les parents des élèves disqualifient la langue anglaise au profit de la langue française ».

En fait, confrontée à la réalité sociolinguistique du pays où l'anglais n'avait aucun ancrage, cette expérience n'a pas abouti

et le français est resté 1^{ère} langue vivante étrangère. Une autre cause de l'échec de cette expérience est que les élèves qui avaient choisi l'anglais comme première langue étrangère au primaire se retrouvaient au collège dans les mêmes classes et avec le même programme que ceux qui avaient choisi le français (ils perdaient donc tout le bénéfice lié à leur choix de l'anglais comme première langue étrangère).

L'arabisation qui s'est développée d'abord au primaire puis au moyen et enfin au lycée s'est ensuite étendue à l'enseignement supérieur.

En effet, dès 1980/1981, la plupart des enseignements dans les facultés des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales se font en arabe.

Les étudiants engagés dans des licences de Langues étrangères reçoivent un enseignement de langue arabe, une formation telle qu'à l'issue de leurs études, ils en possèdent une maîtrise suffisante pour pouvoir l'utiliser dans leur vie professionnelle.

Cependant, la politique d'arabisation n'a pas touché les filières scientifiques et techniques des universités (l'USTHB, la faculté de médecine...) et les Grandes Ecoles (polytechnique, L'Ecole d'architecture, l'Ecole nationale vétérinaire, l'Ecole nationale supérieure d'agronomie...) qui continuent de dispenser leurs enseignements en français avec parfois un module de spécialité en langue arabe (l'Ecole nationale supérieure d'agronomie) ou un module de terminologie (l'USTHB).

En fait, avec la politique d'arabisation de l'enseignement le français passe progressivement de langue d'enseignement à langue enseignée et si pendant près de 20 ans les Algériens ont bénéficié d'un enseignement bilingue qui a produit plus de francophones que les 132 ans de colonisation (car malgré la généralisation de la langue française dans l'enseignement durant la colonisation, le faible taux de scolarisation des populations autochtones a fait que si ceux qui étaient scolarisés avaient un bon niveau de langue en français, le



nombre global de francophones restait relativement limité) la politique d'arabisation a abouti à une baisse sensible du niveau des élèves algériens en français.

Il est vrai que les positions prises par le président de la République M. Abdelaziz Bouteflika en 2000, ont donné un nouveau souffle aux langues étrangères et particulièrement au français et à son enseignement puisqu'il est stipulé que « la maîtrise des langues étrangères et en particulier la langue française est devenue incontournable. Apprendre aux élèves, dès leur jeune âge, une langue de grande diffusion, c'est les doter des atouts indispensables pour réussir dans le monde de demain. Il s'agit d'une part de l'accès direct aux connaissances universelles et d'autre part d'une articulation réussie entre le secondaire, le supérieur et la formation professionnelle » (2000 :11). Le début des années 2000 voit d'ailleurs l'installation de la commission nationale de réforme du système éducatif qui s'est penchée sur l'organisation des structures éducatives, l'architecture des cursus, l'interaction entre l'université et la vie active...A propos des langues étrangères, la commission a stipulé qu'« une politique des langues étrangères sérieuse est souhaitable et doit être mise en place dès que possible notamment dans le système éducatif. Elle aura pour finalité de redonner aux langues étrangères la place qui doit être la leur, comme supports incontournables pour l'accès à la science, à la technologie et à la culture mondiale » (Rapport de la commission p.23).

Elle a préconisé la réintroduction du français dès la 2^{ème} année du cycle primaire à raison de 3 heures sur les 27 heures hebdomadaires. Toutefois, il faut préciser que sur décision du ministre de l'Education Nationale le français n'est introduit en 3^{ème} année primaire et cela depuis 2006 du fait ou sous prétexte que « l'élève doit d'abord se familiariser avec sa langue nationale pendant les deux premières années de sa scolarisation ».

Cependant la volonté d'articulation entre le supérieur et le secondaire, en particulier, reste un vœu pieux dans la mesure où l'on constate toujours un décalage énorme entre le profil de sortie du lycée tel qu'il est décrit dans les textes officiels et la réalité. En



effet, l'objectif terminal pour le cycle secondaire est de permettre à l'apprenant de « produire un discours écrit/oral relatif à une situation problème de la vie sociale en respectant les contraintes de la situation de communication ainsi que l'enjeu et en s'impliquant nettement (discours marqué par la subjectivité) ». Mais, dans les faits, les résultats du baccalauréat session juin 2000 montrent que la moyenne nationale obtenue par les élèves admis ou ajournés est de 5,63/20¹ en langue française. Les étudiants qui arrivent donc à l'université ont un déficit énorme en langue française et là aussi les enquêtes menées par les étudiants de master que ce soit auprès d'étudiants de 1^{ère} année de pharmacie (Melle Aouiche d'Alger 2), de la filière Mathématiques et informatique (Melle Akif d'Alger 2) laissent clairement apparaître les difficultés rencontrées par les étudiants. A ce propos, Melle Akif parle d'un taux d'échec de près de 40% dans le module de français à l'issue du 1^{er} semestre de la 1^{ère} année de formation (promotion 2013/2014).

Face à cette situation, aussi bien dans le milieu professionnel qu'à l'université la démarche FOS/FOU pourrait être une solution dans la mesure où elle est née « du souci d'adapter l'enseignement du FLE à des publics adultes souhaitant acquérir ou perfectionner des compétences en français pour une activité professionnelle ou des études supérieures » (Cuq, 2003 : 109). En effet, dans le cadre du FOS, le programme de formation vise l'objectif d'amener le public concerné à maîtriser la langue française non pas pour communiquer dans des situations de la vie quotidienne mais pour des besoins liés à leur vie professionnelle. Dans la perspective du FOU, les objectifs sont les savoirs, savoir-faire et savoir-être langagiers et culturels nécessaires à l'insertion et à la réussite universitaire. Si initialement ce sont les étudiants étrangers inscrits dans les universités françaises qui étaient ciblés par le FOU, ce type de démarche peut également s'appliquer dans les pays non francophones où le français est langue d'enseignement à l'université.

1 - Ces chiffres sont donnés par Derradji Leïla dans sa thèse intitulée « Mise en place d'une méthodologie d'analyse des situations de travail en français dans une entreprise algérienne »

II Le FOS/FOU comme possible solution

Mais, avant de répondre à la question de savoir si le FOS/FOU constitue réellement une solution, il y a lieu de préciser ce qu'est la démarche FOS/FOU.

Cette démarche qui a été théorisée par Chantal Parpette et Jean-Marc Mangiante part d'une demande de formation à partir de laquelle le concepteur de programme fait une analyse des besoins, une collecte de données sur le terrain ; traite les données récoltées en vue d'élaborer un programme.

Toutefois, comme le stipule D. Lehmann (1993 : 139) il est possible de « promouvoir une politique de l'offre plutôt qu'une politique de la demande(...) Il s'agirait que les opérateurs de formation (universités, écoles, instituts) ajoutent (...) une attitude de proposition : non plus « venez nous dire ce dont vous avez besoin et nous nous en occuperons » mais « voici ce que nous savons et pouvons faire, ceci vous intéresse ».

C'est dans cette logique, que durant l'année universitaire 2010/2011 ont été ouverts 3 masters en didactique du FLE/FOS dans 3 universités algériennes : Mostaganem pour l'Ouest, Constantine pour l'Est et Alger pour le Centre. L'objectif de ces formations était de former des personnes susceptibles de répondre de manière adéquate à des demandes de formation ou de faire elles-mêmes des offres en allant sur le terrain pour identifier les véritables besoins.

Ces formations qu'il s'agisse d'offres de formation faites par des centres de langue tels que l'IFA (Institut français d'Algérie) ou de demandes faites expressément par diverses institutions ou entreprises en direction de centres de langue exercent un certain attrait sur le public. Pour preuve, il suffit de voir le nombre de personnes qui s'inscrivent pour ces formations.

Ce qui explique cet attrait c'est d'abord le fait qu'il s'agisse d'adultes qui sont déjà engagés soit dans la vie active soit à l'université et qui ont donc déjà rencontré concrètement les problèmes liés à leur non maîtrise de la langue française. De ce fait, ils sont pour la plupart



fortement motivés et ceci transparait clairement dans toutes les enquêtes menées par les étudiants de master. En effet, qu'il s'agisse d'un public professionnel ou d'étudiants, ils répondent tous par l'affirmative à la question de savoir s'ils sont désireux de recevoir une formation en français.

Une autre raison de l'attrait exercé par ces formations c'est leur durée limitée. En effet, leur but est de permettre au public concerné de maîtriser les situations de communication dans lesquelles il doit être engagé et les discours qui y sont à l'œuvre et cela le plus rapidement possible. Il s'agit le plus souvent d'une formation intensive.

Par ailleurs, ces formations doivent répondre à des besoins spécifiques clairement identifiés :

Par une analyse qui suppose une série d'enquêtes sur le terrain pour déterminer les situations de communication dans lesquelles l'apprenant devra intervenir en français, les actes de langage qu'il devra être capable de réaliser.

Par une collecte de données qui permet à l'enseignant-concepteur de programme de se familiariser avec le milieu professionnel particulier ou la discipline particulière et de recueillir des données qui une fois traitées pourront servir de supports d'enseignement.

Toutefois, si ces démarches intéressent le public elles posent également un certain nombre de problèmes dont le moindre n'est pas le fait que le professeur change de statut puisqu'il devient concepteur de programmes et qu'il doit pour ce faire s'immerger dans un domaine dont il ignore parfois tout. Certes il maîtrise la langue mais il s'adresse à un public qui maîtrise le domaine de spécialité mieux que lui. Or, les professeurs de français y compris les étudiants qui ont fait un master en didactique du FLE/FOS, ne sont pas nécessairement suffisamment préparés ou formés à cette pratique. Le constat que nous avons eu souvent à faire à la lecture des mémoires présentés par nos étudiants c'est que si l'analyse des besoins et la collecte des données étaient souvent bien et sérieusement faites à l'aide d'outils d'investigation variés qui leur permettaient d'obtenir des documents

authentiques pouvant être réutilisés lors de la formation par contre le volet « Elaboration d'un plan de formation » qui est pourtant l'aboutissement logique de tout le travail d'investigation reste souvent insuffisant. C'est donc l'un des obstacles à la mise en place de programmes spécifiques. La thèse de doctorat de Mme Derradji Leïla a d'ailleurs comme objectif avoué d'offrir aux formateurs « un outil de réflexion et d'élaboration de programmes adaptés » c'est-à-dire mettre en place une méthodologie d'analyse de terrain transférable à toutes les situations d'offres de formation en FOS.

Par ailleurs, les programmes de français déjà élaborés et mis en place dans certaines universités (la faculté de médecine d'Alger) ou Ecoles (l'ESB¹) n'ont pas donné les résultats escomptés pour diverses raisons en particulier le manque d'intérêt porté par les étudiants à ces formations dont ils ne percevaient pas l'importance pour leur formation

Conclusion

Pour conclure, nous dirons que les formations en FOS/FOU sont susceptibles de répondre aux besoins des étudiants algériens engagés dans des formations en français et de bon nombre de travailleurs qui se trouvent en grande difficulté sur leur lieu de travail. Toutefois, il reste à former de manière plus pointue moins théorique que pratique des enseignants réellement capables de proposer ces formations.

De plus, il faut dire que la mise en œuvre de ces formations permet de supprimer les symptômes et non pas de guérir réellement la maladie. En effet, si elles sont susceptibles de combler le hiatus entre formation et monde du travail et entre formation initiale et formation graduée, il n'en demeure pas moins qu'à terme l'idéal serait de trouver les moyens d'éviter ce hiatus. Et là, les solutions sont à chercher plutôt du côté d'une nouvelle politique linguistique à mettre en place en Algérie car comme le stipulent nombre de chercheurs, élaborer une politique linguistique sur l'exclusion en l'occurrence des langues maternelles et du français dans le cas de l'Algérie ne peut donner de bons résultats. Or, comme le signale Gilbert

1 - Ecole supérieure de banque.



Grandguillaume (2010 :121) la politique linguistique en Algérie « s'est égarée sur un objectif de monolinguisme étroit excluant le français, mais aussi un jacobinisme désuet ne reconnaissant pas leur place aux langues parlées régionales, arabes et berbères ». Donc à terme, il faudrait redonner leur place à toutes les langues qui sont présentes dans le paysage linguistique algérien, y compris bien sûr le français car l'ouverture sur les autres langues est de nos jours une obligation pragmatique. Et, sachant que « le propre d'une politique linguistique c'est qu'elle est en devenir constant sous l'influence d'une dynamique sociale (...) (ceci) laisse la porte ouverte à toute évolution favorable » (Laroussi, 2010 :193).

Bibliographie

CHERRAD Yasmina, in *Insaniyat*, n°17-18, Mai-décembre 2002, Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle, Oran, Algérie.

CUQ Jean-Pierre 2003, *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Paris, CLE International.

DERRADJI Leïla 2014/2015, *Mise en place d'une méthodologie d'analyse des situations de travail en français dans une entreprise algérienne : Cas de l'entreprise portuaire de Béjaïa*, Doctorat, Béjaïa.

DERRADJI Yacine, « Vous avez dit langue étrangère, le français en Algérie ? » <http://www.unice.fr/ILF-CNRS> consulté le 19/12/2010

DOURARI Abderrezak 2011, « Politique linguistique en Algérie : Entre le monolinguisme d'Etat et le plurilinguisme de la société » in *Politiques linguistiques en domaine francophone*, Vienne.

GRANDGUILLAUME Gilbert 1983, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Ed. Maisonneuve et Larose, Paris.

GRANDGUILLAUME Gilbert 2010, « Langue arabe et langue berbère : quelle complémentarité ? » in *Ilès d'imesli* n°2.

LAROUSSE Foued 2010, « Les politiques linguistiques des pays maghrébins : Un essai d'évaluation » in *Ilès d'imesli* n°2.



LEHMANN Daniel 1993, *Objectifs spécifiques en langue étrangère*, Paris, Hachette.

PARPETTE Chantal- MANGIANTE Jean-Marc 2004, *Le français sur objectif spécifique*, PUG.

TALEB-IBAHIMI Khaoula 1995, *Les Algériens et leur(s) langue(s) : Eléments pour une approche sociolinguistique de la société algérienne*, Ed. El Hikma, Alger.

Mémoires de master cités

ABBAOUI Sid Ahmed, « La lettre administrative entre les services : Quels problèmes ? quelles solutions ? » Alger 2, 2013/2014.

AIT TAHAR Abenour « Difficultés liées à la rédaction des Procès-verbaux : Cas des agents administratifs des mairies » Alger 2, 2014/2015.

AKIF Lila « L'impact du français langue d'enseignement sur l'apprentissage : Le cas des étudiants de 1^{ère} année Mathématiques et informatique » Alger 2 (soutenance prévue en décembre 2014).

AOUICHE Amina « Enseignement du français dans les disciplines scientifiques à l'université algérienne (cas des étudiants de 1^{ère} année pharmacie) » Alger 2, 2014/2015.

HOUFANI Ibtissem « Proposition d'une formation FOS à un public professionnel : le cas de la BNP Paribas El Djzaïr d'Hydra » Alger 2, 2013/2014.

SAIDI SIEF Hiba « Etude statistique des langues en présence dans les administrations algériennes : cas de l'INPV de Constantine » Constantine 1, 2009/2010.

SOUILAH Sarah « Usage de l'arabe scolaire et du français dans une institution publique : l'unité postale de la wilaya de Constantine » Constantine 1, 2009/2010.